

# ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE

Siège social : 17 rue du Pré Martinet 60 000 BEAUVAIS

## Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31/12/2022

## ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE

Siège social : 17 rue du Pré Martinet 60 000 BEAUVAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 mars 2023.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Guignecourt, le 28 avril 2023

**Pour AC8**



**Aude RAFFAËLLI**  
**Commissaire aux comptes**

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN ACTIF**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>ACTIF</b>	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	3 120,00	211,99	2 908,01	
Autres	31 279,26	30 507,51	771,75	2 999,25
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	2,00		2,00	2,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	71,00		71,00	71,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>34 472,26</b>	<b>30 719,50</b>	<b>3 752,76</b>	<b>3 072,25</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>	8 957,30		8 957,30	3 805,19
<b>Créances</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	18,00		18,00	1 400,00
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	21 668,60		21 668,60	63 301,99
<b>Charges constatées d'avance</b>	1 040,43		1 040,43	1 929,02
<b>TOTAL (II)</b>	<b>31 684,33</b>		<b>31 684,33</b>	<b>70 436,20</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>66 156,59</b>	<b>30 719,50</b>	<b>35 437,09</b>	<b>73 508,45</b>

**BILAN PASSIF**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	55 366,91	25 597,56
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-37 224,50	29 769,35
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>18 142,41</i>	<i>55 366,91</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>18 142,41</b>	<b>55 366,91</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 700,00	5 700,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>5 700,00</b>	<b>5 700,00</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	494,40	433,20
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	11 100,28	12 008,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>11 594,68</b>	<b>12 441,54</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>	<b>35 437,09</b>	<b>73 508,45</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		320,00
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	40 997,93	20 553,79
<i>Dont parrainages</i>	2 902,00	2 500,00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	170 605,08	154 261,82
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 185,88	14 401,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>216 788,89</b>	<b>189 536,61</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock	-66,23	-47,74
Autres achats et charges externes	113 298,18	65 000,75
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 527,89	4 162,49
Salaires et traitements	96 221,43	58 196,91
Charges sociales	36 019,63	24 698,19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 159,49	2 164,63
Dotations aux provisions		5 700,00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>254 160,39</b>	<b>159 875,23</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-37 371,50</b>	<b>29 661,38</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	165,22	100,98
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>165,22</b>	<b>100,98</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>165,22</b>	<b>100,98</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	<b>-37 206,28</b>	<b>29 762,36</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	4,21	8,09
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>4,21</b>	<b>8,09</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	22,43	1,10
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>22,43</b>	<b>1,10</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-18,22</b>	<b>6,99</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>216 958,32</b>	<b>189 645,68</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>254 182,82</b>	<b>159 876,33</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-37 224,50</b>	<b>29 769,35</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	45 233,00	40 626,00
Prestations en nature	2 524,90	1 544,00
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>47 757,90</b>	<b>42 170,00</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	2 524,90	1 544,00
Prestations en nature		
Personnel bénévole	45 233,00	40 626,00
<b>TOTAL</b>	<b>47 757,90</b>	<b>42 170,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-37 224,50</b>	<b>29 769,35</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## PRÉSENTATION

### L'objet social de l'entité :

Animation musicale scolaire et extra scolaire (JO du 20.11.1983)  
Organisation de spectacles et concerts (JO du 24.05.1995)  
Promotion du violoncelle et des ensembles de violoncelles

### La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Festival du Violoncelle en mai ou juin de chaque année  
Ateliers pédagogiques pendant les vacances scolaires  
Concerts dans les églises en fin d'année

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 35 437,09 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -37 224,50 Euros.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Cette année, l'association a fêté le 30ème anniversaire du festival

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

## Stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement, de recherche et de développement <b>TOTAL I</b>			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			
CORPORELLES		Terrains			
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			3 120
		Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immos corporelles	Instal. géné., agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport			
Matériel de bureau & info., mobilier		30 559		720	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		<b>TOTAL III</b>	<b>30 559</b>		<b>3 840</b>
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	2		
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières	71		100
		<b>TOTAL IV</b>	<b>73</b>		<b>100</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>30 632</b>		<b>3 940</b>

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'ébts, de recherche & de dével. <b>TOTAL I</b>				
		Autres postes d'immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>				
CORPORELLES		Terrains				
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons			3 120	
		Inst.tech., mat. outillage indus.				
	Autres immos corporelles	Instal. géné., agencts, aménagts d.				
		Matériel de transport				
Mat.bureau, info., mob.				31 279		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL III</b>			<b>34 399</b>	
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en equivalence				
		Autres participations			2	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières		100	71	
		<b>TOTAL IV</b>		<b>100</b>	<b>73</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				<b>100</b>	<b>34 472</b>	

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels			212		212
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	27 560	2 948		30 508
<b>TOTAL</b>		<b>27 560</b>	<b>3 159</b>		<b>30 720</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>27 560</b>	<b>3 159</b>		<b>30 720</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements Fonds commercial Autres immos incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier Emballages récup. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations			26/37			

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

*VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE*

---

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

---

# PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	5 700				5 700
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>	<b>5 700</b>				<b>5 700</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
d'exploitation			5 086		
financières					
exceptionnelles					

# ÉTAT DES STOCKS

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	8 891,07	66,23		8 957,30
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>8 891,07</b>	<b>66,23</b>		<b>8 957,30</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	71		71
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	18	18		
Charges constatées d'avance	1 040	1 040		
<b>TOTAUX</b>		<b>1 129</b>	<b>1 058</b>	<b>71</b>
RENVois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Créances reçues par legs ou donations			

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

- Maintenance fix informatique 2023 pour 412.49 €
- Net drive 2023 pour 27.94 €
- Maquette visuel pour le festival 2023 pour 600 €

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 040
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>1 040</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	18
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

# TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	25 597,56		25 597,56	29 769,35	59 538,70	29 769,35	55 366,91
Excédent ou déficit de l'exercice	29 769,35		29 769,35		196 997,68	263 991,53	-37 224,50
<b>TOTAUX</b>	<b>55 366,91</b>		<b>55 366,91</b>	<b>29 769,35</b>	<b>256 536,38</b>	<b>293 760,88</b>	<b>18 142,41</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes   à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1)   à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		494	494		
Personnel & comptes rattachés		4 487	4 487		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		6 280	6 280		
Etat &   Impôts sur les bénéfices autres   Taxe sur la valeur ajoutée collectiv.   Obligations cautionnées publiques   Autres impôts, taxes & assimilés		334	334		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAUX</b>		<b>11 595</b>	<b>11 595</b>		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	6 464
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>6 464</b>

# ENGAGEMENTS

*VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE*

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## **INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 5 700,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation                    3,75 %

Table de mortalité            INSEE 2022

Départ volontaire à                    65 ans

Taux de turn over faible.

L'indemnité de départ à la retraite correspond à un mois et demi de salaire chargé.

# LES EFFECTIFS

VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## LES EFFECTIFS

EFFECTIF MOYEN : NON SIGNIFICATIF - EMPLOIS LORS DU FESTIVAL POUR QUELQUES JOURS

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Personnel salarié :</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2,00	2,00
Ouvriers		
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

# COMMENTAIRE

*VIOLON - ASS. RAYONNEMENT VIOLONCELLE*

---

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les différentes catégories de ressources sont les suivantes :

- Billeterie concert et recettes du festival pour 33891,53 €
- Activités pédagogiques pour 2981.40 €
- Cotisations des adhérents pour 1340 €
- Dons des particuliers pour 2785 €
- Subventions publiques pour 170605,08 €

Le bénévolat est estimé à 45248 € sur l'année 2022, se décomposant comme suit :

- 2 permanents quelques heures par semaine pour 6188 €
  - 2 permanents \* 7.50 heures \* 38 semaines \* 10.83 € (smic moyen 2022)
- pendant le festival, 30 bénévoles pendant 10 jours pour 39060 €
  - 30 bénévoles \* 10 jours \* 12 heures \* 10.85 € (smic mai 2022)

## ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE

Siège social : 17 rue du Pré Martinet 60 000 BEAUVAIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les  
conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31/12/2022

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

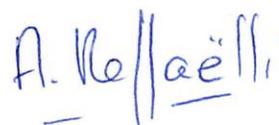
### Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Guignecourt, le 28 avril 2023

**Pour AC8**



**Aude RAFFAËLLI**  
**Commissaire aux comptes**